



**CANDIAC**  
ma ville sous les arbres

## BUDGET 2015

Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous soumettre le budget 2015 de la Ville de Candiac qui a été adopté lors de la séance spéciale du 8 décembre dernier. Il s'établit à 39 522 600 \$, ce qui représente une augmentation de 1 661 000 \$ (soit 4,4%) comparativement à 2014.

Pour cette année, les enjeux sont particulièrement élevés, car le contexte dans lequel nous nous retrouvons représente un défi budgétaire important. En 2014, Candiac a connu un ralentissement de son développement résidentiel. Celui-ci s'est traduit par une diminution importante d'émissions de permis au niveau de la construction et des transactions de mutation, ce qui a privé la Ville de revenus importants. Par ailleurs, depuis 2013, nous devons récupérer un manque à gagner récurrent de 700 000 \$ annuels pour donner suite à un changement dans le traitement comptable de remboursement de la TVQ aux municipalités. Le pacte fiscal transitoire négocié avec le gouvernement du Québec a également eu pour effet de diminuer les transferts à la Ville. En outre, la subvention en provenance du Fonds vert pour le transport collectif a été plafonnée, ce qui se traduit par une baisse des revenus.

En contrepartie, en dépit d'une analyse serrée des dépenses de la ville, celles-ci ne cessent d'augmenter. Par exemple, notre participation aux différentes quotes-parts s'élève à plus de 8,3 M \$, soit 20% de notre budget. Bien que notre contribution à la Régie d'assainissement des eaux et à la MRC de Roussillon reste sensiblement la même, celle versée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au transport en commun (AMT, CIT et TARSO) et à la Régie intermunicipale de police Roussillon ont augmenté.

Ainsi, afin de restreindre les hausses de taxes et assurer le maintien des services à nos citoyens, le conseil municipal, a procédé à près de 700 000 \$ de coupures dans le budget 2015. De plus, le conseil a procédé à une appropriation de surplus de 500 000 \$ pour équilibrer son budget.

Conséquemment, afin de nous permettre de gérer un budget équilibré, le taux de taxation (résidentiel) passe de 0,6375 \$ à 0,662 \$ du 100 \$ d'évaluation. Je suis toutefois fier d'affirmer que malgré cette légère augmentation, Candiac demeure l'une des villes de la région métropolitaine dont le taux de taxes se situe parmi les plus bas.

### Orientations 2015

Le conseil municipal tient plus que jamais à son objectif qui est d'offrir des services de haut standard à ses citoyens. Avec une population dépassant maintenant 20 000 habitants, les défis auxquels nous sommes confrontés sont de taille, mais nous sommes habités par le désir de maintenir l'excellente réputation dont jouit Candiac. Guidés par notre *Plan stratégique développement 2014-2029* que nous avons dévoilé en juin dernier, nous gérons notre croissance de façon responsable et prudente, tout en démontrant un esprit visionnaire.

Je vous invite donc à consulter ce feuillet, lequel regroupe l'essentiel du budget 2015; une version plus détaillée se trouve sur notre site web. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à rejoindre notre Service des finances.

Vous me permettrez de conclure en remerciant tous les employés, tant cadres que syndiqués, pour leur apport indéniable à la qualité des services offerts à la population. Chacun contribue, par sa passion et son ardeur au travail, à faire de Candiac une ville où il fait bon vivre. Je suis fier de pouvoir compter sur leurs compétences et sur celles de mes collègues du conseil municipal; ensemble, je crois bien humblement que nous formons une équipe formidable !

Veillez accepter, Madame, Monsieur, mes meilleurs vœux en ce début d'année.

**Normand Dyotte**  
Maire

## CHARGE FISCALE MOYENNE 2015

### POUR UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL D'UNE VALEUR MOYENNE

	BUDGET	
	2015	2014
<b>Évaluation d'une résidence moyenne d'un logement</b>		
(même rôle d'évaluation) .....	327 600 \$	327 600 \$
Taxe foncière générale - Taux du 100 \$ d'évaluation.....	0,6620 \$	0,6375 \$
Taxe foncière générale pour une évaluation moyenne non uniformisée .....	2 169 \$	2 088 \$
Augmentation de la taxe foncière .....	(3,8%) 80 \$	(4,3%) 90 \$
<b>Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels</b>		
(montant fixe par unité de logement)		
Eau .....	170 \$	170 \$
Eau - piscine .....	50 \$	45 \$
Matières résiduelles .....	260 \$	260 \$
<b>Total des tarifs pour une résidence d'un logement</b> .....	<b>480 \$</b>	<b>475 \$</b>
<b>CHARGE FISCALE MOYENNE</b>		
(pour une résidence d'un logement excluant les taxes de répartitions locales) .....	2 649 \$	2 563 \$
<b>AUGMENTATION ANNUELLE</b> (avec piscine) .....	(3,3%) 86 \$	(4%) 103 \$
<b>AUGMENTATION ANNUELLE</b> (sans piscine) .....	(3,2%) 81 \$	(3,9%) 98 \$

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

Afin de prévoir les investissements majeurs et leur financement pour les trois prochaines années, le conseil municipal adopte le PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS. Il faut toutefois noter que ce programme est d'abord un outil de planification et son adoption n'entraîne nullement l'obligation de réaliser tous les projets énoncés. Chacun devra d'abord être soumis au conseil, pour adoption.

LE PTI 2015 – 2017

**PRÉVOIT DES INVESTISSEMENTS DE L'ORDRE DE 94 469 380 \$ RÉPARTIS AINSI :**

Pour 2015, les principaux investissements prévus sont :

### Aménagements routiers\*

Prolongement du boulevard de Sardaigne..... 4 091 000 \$

\*Conditionnel à l'approbation du gouvernement du Québec

Construction de bretelles - Échangeur A-15/Quadrant Sud-Est ..... 2 025 000 \$

### Édifices municipaux

Mise aux normes - système d'ozonation - usine de filtration..... 2 600 000 \$

### Équipements sportifs/culturels

Aménagement de deux terrains de tennis

(en acrylique) éclairés au parc Haendel..... 335 500 \$

### Environnement

Programme de gestion - agrile du frêne..... 115 000 \$

## PROGRAMME TRIENNAL

2015 17,1 M \$

2016 31,7 M \$

2017 45,7 M \$



## RÔLE D'ÉVALUATION... À UN CLIC

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de consulter, sur notre site web, le rôle d'évaluation des résidences de Candiac.

Allez sur [www.candiac.ca](http://www.candiac.ca) et sous « Services en ligne », cliquez sur *Consultation du rôle d'évaluation*.

NOTE : Ce dépliant est un document d'information et en aucun cas, il ne saurait remplacer le texte du règlement qu'il résume. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement #1345, disponible à l'hôtel de ville de Candiac. Seul le texte dudit règlement a une valeur légale.

BUDGET 2015 est une publication de la Ville de Candiac

Dépôt légal :  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Janvier 2015  
Tirage : 8 200 exemplaires

[www.candiac.ca](http://www.candiac.ca)  
[finances@ville.candiac.qc.ca](mailto:finances@ville.candiac.qc.ca)

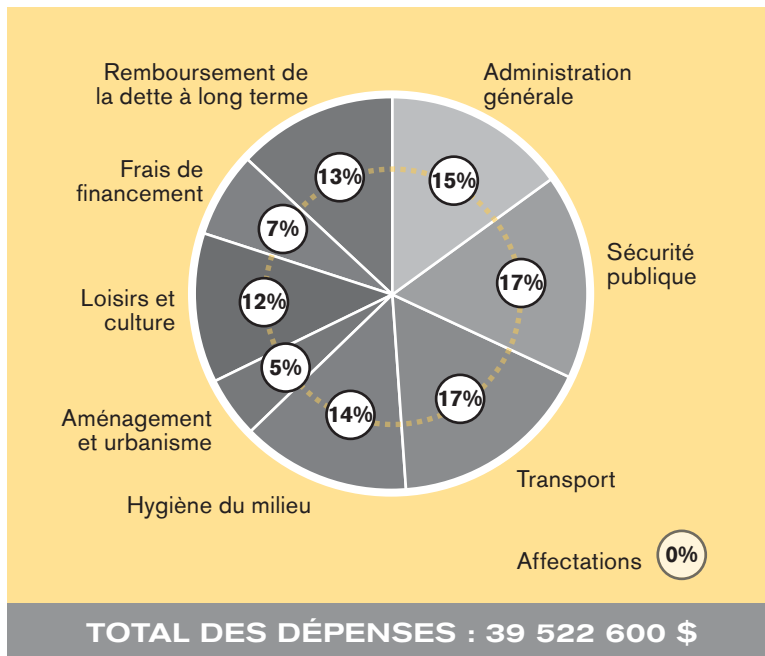
# REVENUS ET DÉPENSES

# INFORMATIONS À RETENIR

## REVENUS

Taxes sur la valeur foncière.....	27 127 700 \$	69%
Taxes et tarification - services municipaux.....	4 314 500 \$	11%
<b>Total des taxes.....</b>	<b>31 442 200 \$</b>	<b>80%</b>
Paiements tenant lieu de taxes.....	276 700 \$	1%
Transferts.....	309 100 \$	1%
Services rendus aux organismes municipaux.....	3 643 300 \$	9%
Autres revenus.....	3 851 300 \$	9%
<b>Total.....</b>	<b>39 522 600 \$</b>	<b>100%</b>

## DÉPENSES



## TARIFS EAU ET

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2015	2014
<b>RÉSIDENTIEL</b>		
Eau - unifamiliale & condo.....	170 \$	170 \$
Eau - multifamiliale.....	161,50 \$	161,50 \$
Eau - piscine.....	50 \$	45 \$
Matières résiduelles.....	260 \$	260 \$
<b>COMMERCIAL ET INDUSTRIEL</b>		
Eau/local.....	170 \$	170 \$

## TAUX DE TAXES

### Taux de taxes du 100 \$ d'évaluation

	2015	2014
<b>RÉSIDENTIEL</b>		
Répartition générale.....	0,662 \$	0,6375 \$
Assainissement des eaux usées.....	0,4087 \$	0,4130 \$
Transport en commun.....	0,0192 \$	0,0208 \$
Communauté métropolitaine de Montréal.....	0,0860 \$	0,0634 \$
Régie intermunicipale de police Roussillon.....	0,0161 \$	0,0150 \$
Régie intermunicipale de police Roussillon.....	0,1320 \$	0,1253 \$
<b>COMMERCIAL ET INDUSTRIEL</b>		
6 logements et plus.....	0,662 \$	0,6375 \$
Terrains vacants desservis.....	1,324 \$	1,275 \$
Commercial.....	2,12 \$	2,04 \$
Industriel.....	2,08 \$	2,04 \$

## QUAND DOIS-JE PAYER MES TAXES ?

### Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins

- un seul versement : 12 février 2015

### Pour un compte de taxes de 301 \$ et plus

- 1<sup>er</sup> versement : 12 février 2015
- 2<sup>e</sup> versement : 11 juin 2015

Il n'y aura aucun rappel pour le 2<sup>e</sup> versement. Ainsi, si vous payez par chèque, afin d'éviter les frais d'intérêts et les pénalités de retard, nous vous suggérons de joindre au 1<sup>er</sup> paiement un chèque postdaté du 11 juin 2015 au montant du 2<sup>e</sup> versement.

## COMMENT PUIS-JE PAYER MES TAXES ?

### Par votre institution bancaire

Vous pouvez payer votre compte à votre institution bancaire, au comptoir, au guichet automatique ou via leur site Web. Pour chaque paiement, vous devez inscrire comme numéro de référence le numéro de matricule (en haut à droite sur le coupon d'échéance). Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière afin que la date d'échéance soit respectée.

### Par votre créancier hypothécaire

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, assurez-vous auprès de celui-ci que les paiements seront effectués au plus tard à la date d'échéance. La plupart du temps, vous devez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

### Par la poste

Faites parvenir vos chèques et coupons détachables à :

Ville de Candiac  
a/s Service des finances  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac, J5R 3L8

Prévoir un délai de livraison postal suffisant afin que votre paiement soit reçu avant la date d'échéance.

### En personne

Vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville et payer en argent comptant, par chèque ou par carte de débit bancaire.

Heures d'ouverture :

- du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 (fermé de midi à 13 h)
- le vendredi, de 8 h 30 à 13 h

Vous avez aussi la possibilité, en tout temps, de glisser une enveloppe contenant vos chèques et coupons détachables dans la chute à courrier située à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

## QUE FAIRE SI J'AI DÉJÀ VENDU MA PROPRIÉTÉ ?

Si vous n'étiez plus propriétaire au 31 décembre 2014, vous devez retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à l'hôtel de ville, à l'attention du Service des finances.

## MES TAXES SONT-ELLES DÉDUCTIBLES D'IMPÔT ?

Il se peut que vous puissiez bénéficier d'un crédit d'impôt. Veuillez conserver votre compte de taxe (ou une copie) que vous pourrez utiliser dans la préparation de votre déclaration d'impôt puisque aucun reçu ne sera émis.





## WORD FROM THE MAYOR

On behalf of the Municipal Council, I am pleased to submit the 2015 budget for the City of Candiac, which was adopted at the special Council meeting held on December 8th. It amounts to \$39,522,600, which represents an increase of \$1,661,000 or 4.4% over last year's budget.

The stakes will be particularly high in the upcoming year, given the special circumstances we are facing with regards to the government cutbacks imposed on the municipal sector. Moreover, Candiac's residential development has considerably slowed down in 2014, resulting in a reduction in the issuance of construction permits and, consequently, of a shortage in revenues from transfer taxes. We must also compose with a recurring \$700,000 shortfall, following a significant adjustment to the accounting treatment of the QST municipal reimbursement in 2013. Furthermore, the Quebec-Municipal interim fiscal pact for 2015 entails a reduction in transfer payments to the City. Last but not least, the Green Fund subsidy towards public transit has been capped, meaning an additional loss in revenues.

Despite a tighter control over spending, the city expenditures continue to increase. For example, our participation to various quotas amounts to more than 8.3 M \$, 20% of our budget. Even if our contribution to the Régie d'assainissement des eaux and to the MRC de Roussillon remains basically the same, our contribution to the Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), to public transit (AMT, CIT and TARSO), and to the Régie intermunicipale de police Roussillon has increased.

Thus, in order to limit the tax increases while maintaining the services to our citizens, the city council reduced its 2015 budget by almost \$700,000. And to attain a balanced budget, we have proceeded with an appropriation of \$500,000 of the city surplus.

As a result, to allow us to manage a balanced budget, the tax rate (residential) is raised from \$0.6375 to \$0.662 per \$100 of valuation. However I am proud to say that, despite this slight increase, Candiac remains one of the cities with the lowest tax rate in the metropolitan area.

### Guidelines for 2015

The municipal council is more than ever committed to deliver high quality services to its citizens. With a population now exceeding 20,000 people, the challenges we face today are substantial but we strive to maintain Candiac's excellent reputation. Guided by our 2014-2029 Strategic Development Plan which was unveiled last June, we will manage our growth in a responsible and prudent manner, while demonstrating visionary spirit.

I would now invite you to look at this leaflet which highlights the essential components of the 2015 budget. A more detailed version is posted on our website. If you have any questions, please do not hesitate to contact our Finance Department.

Let me conclude by thanking both management and union employees for their indispensable contribution to the high quality of services offered to the population. Through their hard work and dedication, they help make Candiac such a desirable place to live. I am proud to be able to count on their expertise and that of my colleagues on the municipal council. And I quite humbly believe that, together, we are a formidable team!

As the New Year begins, please accept my best wishes.

**Normand Dyotte,  
Mayor**

Duly read in Candiac, on December 8, 2014

## A MESSAGE TO REMEMBER

### WHEN DO I HAVE TO PAY MY TAXES ?

#### Tax bills of 300 \$ and less

- One instalment : February 12, 2015

#### Tax bills of 301 \$ and more

- 1<sup>st</sup> instalment : February 12, 2015
- 2<sup>nd</sup> instalment : June 11, 2015

There will be no reminder for the second instalment. Consequently, to avoid interest fees and penalties, it is advisable to send, along with the first instalment, a post dated cheque for June 11, 2015 representing the second instalment.

### HOW DO I PAY MY TAXES ?

#### Online payments

It is not possible to pay directly through our Web site. However; you can do it through your financial institution's web site. For each payment, please indicate the registration number shown at the top right of the detachable part of your invoice. Give your financial institution sufficient time to process your transaction.

#### Through your mortgage creditor

If your taxes are paid by a mortgage creditor, you must ensure that he sends the payments no later than the due dates. Generally, you would give him a copy of your municipal tax invoice.

#### By mail

City of Candiac  
100, Montcalm Boulevard North  
Candiac (Quebec) J5R 3L8

Attach the coupon to your post dated cheques.  
Allow for sufficient postal delivery time.

#### In person

At all times, you may deposit your cheques and detachable coupon in the mail drop located at the main entrance of City Hall.

### WHAT IF I ALREADY SOLD MY PROPERTY ?

If you are no longer the owner of your house on December 31, 2014, please send back the tax invoice to City Hall, c/o Service des finances.

### ARE MY MUNICIPAL TAXES DEDUCTIBLE FROM MY INCOME TAX ?

If you are entitled to a tax credit, please enclose a copy of your municipal tax bill when sending your income tax forms, as the City of Candiac does not issue receipts.